Résolution sur un moratoire universel sur la peine de mort

2007/2502(RSP) - 01/02/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 591 voix pour, 45 voix contre et 31 abstentions une résolution sur l'initiative en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Vivement préoccupé par l'existence ou le rétablissement, encore de nos jours, dans des dizaines de pays au monde, de législations nationales prévoyant la peine de mort, le Parlement réitère son opposition à la peine de mort dans tous les cas et dans toutes les circonstances et reste convaincu que l'abolition de la peine de mort contribue au renforcement de la dignité humaine et au développement progressif des droits de l'homme.

Il demande que soit mis en place, immédiatement et sans condition, un moratoire universel sur les exécutions capitales, à travers une résolution pertinente en ce sens de l’Assemblée générale des Nations unies, que le Secrétaire général de l’ONU devrait pouvoir contrôler dans son application réelle.

Les États membres sont invités à ratifier sans délai le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDCP), visant l’abolition complète de la peine de mort.